



La RATP sera t-elle en droit d'interdire la cigarette dans l'espace à l'air libre de la station-café de bus ?

Rubrique : questions-réponses - Date : jeudi 24 mai 2012

Bonjour,

La RATP inaugure la station de bus du futur en face de la gare de Lyon (Le parisien du jour)

Avec espace détente , bibliothèque , espace cafés et "autres services ...

Les non fumeurs vont-ils être obligés de rester à quelques mètres de la station pour ne pas subir la fumée des fumeurs tranquillement installé au café en attendant leur bus ?

DNF devrait je pense contacter la RATP afin de mettre les choses au clair tout de suite . La RATP sera t-elle en droit d'interdire la cigarette dans l'espace à l'air libre de la station-café de bus ? C'est ça le futur ??????

Cordialement

JST

Réponse :

Autant DNF peut engager un dialogue serein avec la SNCF, autant il est impossible d'espérer la moindre attention de la part de la RATP qui a mis à la [direction de sa communication](#) depuis 2008 celle qui a servi avec zèle, et au même poste, les intérêts de la SEITA puis d'ALTADIS pendant 18 ans.

Rappelez-vous que l'affaire TATI est née fin 2009 parce que la RATP avait refusé, sans aucune raison, d'afficher la pipe de Mr Hulot sur les murs des stations de métro après avoir pourtant reçu un avis favorable d'affichage par l'ARPP [1]. Il s'agit de la campagne de désinformation la plus réussie de l'industrie du tabac puisqu'elle a abouti à une proposition de loi que DNF a eu le plus grand mal à faire retirer.

[1] Autorité de régulation de la publicité professionnelle